

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..STELLANTIS AUTO SAS.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..LEONARD Emmanuel.....
Adresse : N° ..24..... Rue ..d'Echenoz BP20039.....
Commune VESOUL Cedex.....
Code postal ..70001.....
Nature des activités : ..Logistique de pièces de rechange automobile (réception, préparation des commandes et expédition).....
.....Manufacturing (ferrage et traitement de surface).....
.....
Qualification : Responsable du service EEFA.....
.....
Bâtiments concernés situés au 14 (V29) et au 16 (V44) rue d' Echenoz.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun		Description (1)
B1	Delichon urbicum Hirondelle de fenêtre	14 rue d'Echenoz : 42 niohirs artificiels + 5 nids naturels 16 rue d' Echenoz : 3 nids naturels et 2 anciens nids
B2	Apus apus Martinet noir	14 rue d'Echenoz : RAS 16 rue d' Echenoz : 1 couple
B3	Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle commune	Pas de présence avérée de colonie mais présence d'individus isolés
B4	Pipistrellus kublii Pipistrelle de Kuhl	Pas de présence avérée de colonie mais présence potentielle d'individus isolés
B5	Rhinolophus hipposideros Petit rhinophole	Pas de présence avérée de colonie mais présence d'individus isolés

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

... Libération de surface tertiaire au bénéfice de surface de stockage

... Densification des surfaces tertiaires sur le site pour réduire les consommations d'énergie

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser :

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : la destruction se fera pendant la période autorisée (1er octobre - 15 mars) dès que l'administration aura.....
ou la date : donné son accord

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bourgogne / Franche-Comté

Départements : Haute-Saône

Cantons :

Communes : Vesoul

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Compensation par la mise en place de nouveaux nids :

Hirondelle de fenêtre : 6 nids simples (ou 3 doubles)

Martinet noir : 3 nids simples (ou 1 triple)

Abris à chauve-souris : 2 abris

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Réalisation d'un diagnostic faunistique (avifaune et chiroptère) par NATURASCOP

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Une évaluation de la compensation sera mise en place les années n+1 / n+3 / n+5

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Vesoul

le 27/07/2026

Votre signature E. Léonard